

La direction rejette toutes les demandes des assistant-e-s d'enseignement

Aucune amélioration des conditions de travail des assistant-e-s d'enseignement ne sera envisagée. C'est le message de la direction à l'issue des trois séances de négociation obtenues lors de l'audience à la Chambre des relations collectives de travail (CRCT).

En conséquence de ce refus de prendre en compte les revendications des assistant-e-s d'enseignement, ces dernier-e-s continueront à travailler avec des contrats qui les précarisent de par le temps partiel, des charges sociales réduites et un accès limité à la protection sociale, et en conséquence d'un salaire ne permettant pas de vivre dignement à Genève (inférieur à ce qui est considéré comme nécessaire pour vivre à Genève, c'est-à-dire le seuil du salaire minimum pour un emploi à temps plein). Indépendamment du taux d'activité indiqué sur le contrat d'assistant-e d'enseignement, le temps de travail des assistant-e-s d'enseignement est, dans les faits, déjà entièrement pris par leurs tâches d'assistantat et par leurs propres recherches, même si seul un pourcentage négligeable de ces dernières est rémunéré par un salaire.

Lors de la première réunion de négociation du 1er février, la délégation des assistant-e-s d'enseignement a revendiqué :

- 1) *Le remplacement de la distinction au sein de la rémunération (bourse + salaire) par un salaire unique* afin d'obtenir une protection sociale complète (qui comprend chômage, cotisations AVS et LPP, assurance accidents, congés maladie et maternité) et un accès adéquat au logement;
- 1) *Une augmentation de la rémunération nette* pour améliorer leurs conditions de vie précaires. La rémunération des assistant-e-s d'enseignement doit leur permettre de vivre dignement à Genève ;
- 2) *Une augmentation du taux d'activité du contrat d'assistant-e d'enseignement* afin d'assurer une protection sociale complète, de refléter la réalité du travail des assistant-e-s d'enseignement à l'IHEID et de lutter contre les inégalités de traitement entre les assistant-e-s d'enseignement et les assistant-e-s de recherche ;
- 3) *La mise en œuvre du contrat que nous espérons convenir avec la Direction à tous les doctorant-e-s travaillant comme assistant-e-s d'enseignement à l'IHEID, y compris ceux employés pour les Applied Research Projects du programme de Master en International and Development Studies, également connu-e-s sous le nom de "ARP tutors", qui avaient des contrats d'assistants d'enseignement jusqu'en janvier 2023.*

Lors de la deuxième réunion de négociation, le 15 mars, la délégation de la direction :

- Est arrivée sans aucune proposition ou estimation budgétaire pouvant servir de base à la co-création d'une solution pour résoudre le problème de la précarité des assistant-e-s d'enseignement.
- A insisté sur le fait que le contrat actuel des assistant-e-s d'enseignement représente la meilleure et la seule option possible pour ces travailleur-se-s. Cette position ne tient pas compte de nos revendications collectives et de nos expériences vécues.
- A refusé de reconnaître que les assistant-e-s d'enseignement sont des *travailleur-se-s* et pas seulement des doctorant-e-, faisant référence à notre thèse de doctorat comme à un projet personnel. Pourtant, les assistant-e-s d'enseignement ont un contrat de travail avec l'IHEID, et dans toute la Suisse, le travail de thèse des assistant-e-s est un *travail salarié*.
- A déclaré que la seule modification de notre contrat qui pourrait être envisagée est le transfert d'une partie de la bourse -qui fait partie de la rémunération des assistant-e-s

N'hésitez pas à vous adresser à ada.president@graduateinstitute.ch ou cbarrelet@sit-syndicat.ch pour toute question ou tout doute!

d'enseignement- dans un contrat à 50 % pour lequel les assistant-e-s d'enseignement *recevraient un salaire net moins élevé*. Il est important de noter que, selon une tendance nationale, la plupart des institutions en Suisse offrent aux assistant-e-s d'enseignement des contrats de travail (rémunérés par un salaire leur assurant une protection sociale, contrairement à une bourse) pour lesquels au moins 40 % du temps de travail est consacré à la recherche doctorale; ce pourcentage minimum est en augmentation (jusqu'à 80 % pour les doctorant-e-s employé-e-s comme assistant-e-s de recherche sur des projets financés par le Fonds national suisse (FNS)). Un doctorat de qualité ne peut être mené à bien sans un salaire équitable et du temps salarié consacré à la recherche doctorale.

- A prévenu de la possibilité de supprimer des postes d'assistant-e-s d'enseignement. La délégation des assistant-e-s d'enseignement a clairement indiqué que toute perte de postes constituait une *rupture du processus de négociation*, car cela aurait un impact négatif non seulement sur les assistant-e-s d'enseignement, mais aussi sur les étudiant-e-s et les professeur-e-s qui comptent sur les assistant-e-s pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'éducation.
- A refusé de fournir des informations budgétaires, notamment sur l'affectation des fonds publics (y compris ceux du Département de l'instruction publique).

Lors de la troisième réunion de négociation, le 27 mars, la délégation des assistant-e-s d'enseignement a présenté plusieurs scénarios susceptibles d'améliorer nos conditions contractuelles. S'appuyant sur des chiffres publiquement disponibles, la délégation des assistant-e-s d'enseignement a estimé que *la direction devrait allouer seulement 1% supplémentaire du budget de l'IHEID pour lutter contre la précarité engendrée par les contrats de travail des assistant-e-s d'enseignement*.

En guise de réponse, la délégation de la direction :

- A déclaré qu'elle avait entamé les négociations sans aucune marge de manœuvre concernant le budget de l'IHEID (indépendamment du calendrier flexible et sur plusieurs années proposé par la délégation des assistant-e-s d'enseignement).
- A fourni à la délégation des assistant-e-s d'enseignement des chiffres sur les allocations budgétaires pour les salaires des assistant-e-s d'enseignement au cours des dernières années qui ne correspondaient pas aux chiffres communiqués précédemment. A la demande de précisions sur la source de ces chiffres, la délégation de la direction n'a pas été en mesure de répondre. Les demandes d'amélioration de la transparence financière et de partage des allocations budgétaires, en particulier pour les fonds publics, ont été rejetées à plusieurs reprises.
- A refusé de demander aux subventionneurs de l'IHEID une augmentation du budget afin de réduire la précarité des assistant-e-s d'enseignement et de remédier à l'absence de protection sociale complète.
- A défendu les mauvaises conditions contractuelles des assistant-e-s d'enseignement et l'inégalité de traitement entre les assistant-e-s de recherche et les assistant-e-s d'enseignement en se fondant sur le fait que l'IHEID est géré par une fondation de droit privé et n'est donc pas tenu de suivre les normes publiques aux niveaux cantonal ou fédéral, telles que la grille salariale de l'État de Genève ou les directives du FNS (qui, une fois de plus, soulignent l'importance pour les doctorant-e-s financé-e-s de consacrer la majeure partie de leur temps de travail à leur thèse).

La direction a rejeté l'ensemble des revendications collectives des assistant-e-s d'enseignement. Elle a réitéré que sa prérogative est de ne faire aucune concession et de ne chercher aucune aide budgétaire supplémentaire ni d'effectuer de réallocation budgétaire pour les assistant-e-s d'enseignement. Le refus d'allouer environ 1% supplémentaire du budget afin de trouver une solution et de répondre aux demandes des assistant-e-s d'enseignement, le refus d'envisager toute réaffectation de fonds et le refus de partager toute

N'hésitez pas à vous adresser à ada.president@graduateinstitute.ch ou cbarrelet@sit-syndicat.ch
pour toute question ou tout doute!

information sur le budget sont des signaux clairs d'un refus substantiel de négocier et de trouver un compromis avec les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement. Il n'est donc pas surprenant que les réunions se soient terminées sans qu'une solution élaborée en commun qui puisse être mise en place par étape, n'ait été trouvée pour remédier à la précarité des assistant-e-s d'enseignement. En conséquence, *les représentant-e-s des assistant-e-s d'enseignement ont clôturé le processus de conciliation à CRCT, retrouvant ainsi notre pleine capacité d'action collective et de médiatisation de notre lutte.*

Le refus de répondre aux revendications collectives des assistant-e-s d'enseignement est inacceptable. Il est temps de passer à l'action.

**10 MAI JOURNÉE D'ACTION ET DE SOLIDARITÉ
AVEC LES ASSISTANT-E-S D'ENSEIGNEMENT**